

CONSEIL MUNICIPAL

..*.*.*.*.*

SÉANCE DU MARDI 23 FEVRIER 2021

DÉLIBÉRATIONS

- **Rénovation des toitures des bâtiments communaux de l'espace Saint-Joseph**
Demandes de subventions : Etat DSIL RELANCE et Région BONUS RELANCE
- **Construction des vestiaires sportifs pour le club de football de Pleaux**
Dossier de Consultation des Entreprises

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **15**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-trois février
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2021

Présents : M. Jean-Marc ANTIGNAC, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : RENOVATION DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE L'ESPACE SAINT-JOSEPH DEMANDES DE SUBVENTIONS : ETAT DSIL « RELANCE » ET REGION « BONUS RELANCE »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation et de requalification des bâtiments communaux de l'ensemble immobilier Saint-Joseph dont l'objectif est de disposer en rez-de-chaussée d'espaces de bureaux de type « coworking », de services de proximité pour les usagers et d'un lieu dédié à la petite enfance.

Il indique également que par délibération du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal a confié à *Cantal Ingénierie et Territoires*, une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre du projet.

Ces bâtiments, désaffectés depuis plusieurs années, présentent plusieurs signes de dégradation avancée au niveau des couvertures. Monsieur le Maire expose alors qu'il convient donc d'engager une première tranche de travaux concernant la rénovation de l'ensemble des toitures, soit environ 950 m² de surface couverte, afin de pérenniser les structures du bâti.

Les travaux comprennent :

- La dépose de l'ensemble des couvertures et voliges
- Le désamiantage de certaines parties de couverture
- Le renforcement des charpentes et leur traitement éventuel
- La reprise des arases maçonnées
- La fourniture et pose de voliges neuves sur l'ensemble des toitures
- La mise en place d'une nouvelle couverture avec un matériau uniforme (ardoise d'Espagne envisagée)
- Le remplacement des accessoires de zinguerie sur l'ensemble des bâtiments

pour une dépense évaluée à 251 176,00 € HT, soit un montant global de l'opération de **271 600,00 € HT** en intégrant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les missions annexes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal décide (14 voix POUR – 1 voix CONTRE Mme Monique VIOSSANGE) :

- de valider l'engagement de la première tranche du projet de réhabilitation et de requalification des bâtiments communaux de l'espace St-Joseph ; à savoir la rénovation des toitures pour un montant global de 271 600,00 € HT ;
- de solliciter auprès :
 - ❖ de l'Etat une subvention au titre de la DSIL «Relance» à hauteur de 108 640 € soit 40 % du montant HT du projet ;
 - ❖ de la Région une subvention au titre du « Bonus Relance » à hauteur de 108 640 € soit 40 % du montant HT du projet ;
- de voter comme suit le plan de financement de l'opération :

DEPENSES

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Travaux H.T. | 251 176,00 € |
| Honoraires et missions annexes H.T. | 20 424,00 € |
| Montant H.T. | 271 600,00 € |

RECETTES

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Subvention Etat DSIL RELANCE | 108 640,00 € |
| Subvention Région BONUS RELANCE | 108 640,00 € |
| Autofinancement | 54 320,00 € |
| Montant total | 271 600,00 € |

- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les demandes de subventions correspondantes.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice 15
présents 14
votants 15

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-trois février
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2021

Présents : M. Jean-Marc ANTIGNAC, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : Mme Suzanne AUSSET à M. David PEYRAL.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU

OBJET : CONSTRUCTION DES VESTIAIRES SPORTIFS POUR LE CLUB DE FOOTBALL DE PLEAUX
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal (délibération du 16 octobre 2020) d'opter pour la construction d'un bâtiment vestiaires sportifs sans tribunes pour le club de football de Pleaux en raison du coût important du projet initial et de l'absence d'intérêt pour les associations de la commune à utiliser la partie tribune pour des manifestations qu'elles pourraient organiser.

Il présente alors le nouveau projet élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de l'atelier d'architecture KOLAM et du bureau d'étude IGETEC.

La partie vestiaires-sanitaires reste identique au 1^{er} projet, seule la couverture du bâtiment diffère. Cette dernière est à double pente et recouverte de bac acier à joint debout reposant sur une charpente en bois ; un débord de toit, côté terrain, permettra une protection à la fois du soleil et des intempéries.

Il en ressort une estimation des travaux (hors honoraires) s'élevant à la somme de 231 000 € H.T.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises venant de lui être présenté ;
- de lancer les consultations des entreprises par avis d'appel public à la concurrence selon la procédure adaptée conformément au Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser son président à signer les marchés avec les entreprises qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour la collectivité au regard des critères d'appréciation figurant dans le règlement de consultation.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

